



Demande de renseignements concernant les démarches administrative

Par **Tabitha**, le **02/11/2011** à **21:26**

Bonjour,

je suis entrée en France par un visa touristique de 3 mois le 17 mars 2001 ma demande d'asile a été déboutée en Juin 2002 et le recours en Octobre 2003.

En Mars 2004 je rencontre l'homme avec lequel je vis jusqu'à présent qui lui a une carte de 10ans(parent d'enft français)

Arrêtée deux fois de suite et conduite au centre de rétention pour des courtes durées en Avril 2006 et Novembre 2007,j'ai eu droit à la panoplie de tracasserie administratives qui va avec suite aux APRF et aux incitations de quitter le territoire,sans succès Hélas!

Mes deux filles vivent régulièrement en France depuis 2000 avec leurs enfants Français.J'ai 4 petits enfants. Dans certaines réponses où je joins les papiers de mes filles,il est dit que celles ci sont majeurs et vivent chez elles,mais n'empêche que ce sont mes attaches familiales en France...

En 2009,j'ai adressé un courrier au Prefet pour une demande de titre de séjour,convoquée,j'ai apporté tous les documents qui m'avaient été demandé ainsi que ceux de mon conjoint,plus ceux prouvant notre vie commune depuis 2005,j'ai reçu la réponse archaïque que voici:ma mère est encore en vie dans mon pays d'origine,je peux donc aller vivre mon concubinage à ses côtés.

J'ai fait un recours,et là mon dossier est renvoyé chez mon avocat,moi ayant changé d'adresses entre temps, pour "irrecevabilité pour retard" j'avais un mois,je pensais avoir deux mois pour y répondre,depuis le mois de Mai dernier je ne suis plus sous le coup d'un arrêté de reconduite,je vis dans une petite ville,j'ai très peur puisque les arrestations se font à domicile ici dès que vous avez un refus,je suis au courant de certains cas dans notre communauté et veux quand même faire une nouvelle tentative de demande de titre de séjour. Svp,qui connaît un juriste à Troyes? sur quoi me baser pour demander,faut-il aller directement

à la préfecture ou faire une demande écrite au Préfet?
Quelles sont mes chances,aidez moi! je n'ai plus d'argent pour les Avocats...

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **03:56**

Ce n'est donc pas votre conjoint, mais votre concubin. Pourquoi ne pas l'avoir épousé ?
Avez-vous encore de la famille dans votre pays ?

Par **Tabitha**, le **03/11/2011** à **11:46**

Bonjour,

On voit bien que vous ne m'avez pas bien lu(afin de comprendre) et n'avez certainement pas de réponses à m'apportez...

Qui vous a parlé de conjoint??? Et puis,conjoint,concubin,ça change quoi? ce l'homme avec lequel je vis et on est pas marié,il est où le problème?

On voit bien qu'il est difficile d'imaginer ce que les autres peuvent vivre dans leur situation...

Qd vous êtes sans païers,vous pensez que c'est facile d'avoir un concubin qui vous fasse une confiance aveugle ou bien toutes les susceptibilités se déclenchent et on marche sur la corde raide...Même vos sentiments sont misent à rude épreuve(La famille proche s'en mêlent)

Vous pensez que c'est facile et qu'il suffit de dire à l'homme qu'on aime,chéri,épouse moi et demain c'est ok! connaissez vs le nombre de batailles qu'il faut mener dans les mairies pour pouvoir se marier sans qu'on vienne vs passer les menottes le jour "j",on voit bien que vous vivez sans problèmes de ce genre dans le Pays...

Et puis d'où je viens le mariage n'est pas une petite plaisanterie à deux,c'est un engagement sérieux entre deux acteurs principaux et entre deux familles,ma mère dont je suis enfant unique et qui a souffert à m'élever seule serait fière de me savoir mariée sans l'honorer juste pour un besoin égoïste qui est de régulariser ma situation?

Hey,j'ai encore un peu de dignité pour ne pas m'empêtrer dans un mariage gris,noir ou blanc,car p moi le mariage c'est sacré!! n'y a pas que cette solution pour être candidat à la régularisation que je sâche!

Ce n'est pas déjà un plaisir de venir étaler sa vie et sa situation avec ici,alors,que ceux qui n'ont rien à nous dire se délectent de nos histoires et passent tranquillement leur chemin,Merci

Par **mimi493**, le **03/11/2011** à **12:08**

[citation]Qui vous a parlé de conjoint??? Et puis,conjoint,concubin,ça change quoi? ce l'homme avec lequel je vis et on est pas marié,il est où le problème?[/citation] le problème c'est qu'il existe des lois et un concubin ce n'est pas la même chose qu'un conjoint.
Maintenant si l'application de la loi vous indigne tant, je ne vois pas ce que vous êtes venue

faire sur ce forum.

Par **Tabitha**, le **03/11/2011** à **12:20**

Rien ne m'indigne,et je ne suis pas venue sur ce forum spécialement pour vous,j'ai exposé ma situation clairement,j'ai juste besoin que ceux qui en savent un rayon puisse m'apporter une aide,je n'ai pas manqué de dire que je suis vis avec quelqu'un,j'ai jamais confondu conjoint et concubin,c'est vous en me répondant qui dites je cite"ce n'est donc pas votre conjoint"Sur le coup,je n'ai pas compris...j'ai pris la peine de me relire avant de répondre à nouveau.

Je recherche une réponse par rapport à ma situation,si celle ci ne vous interpelle pas,ce n'est pas un problème,laissez d'autres personnes me venir en aide!
cordialement!